



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2013-007 du 12 février 2013

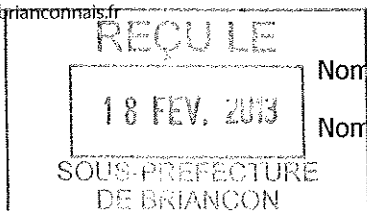
OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE CHAUFFAGE

Rapporteur : M. le Président.

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)



Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Etait excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Vu la délibération du 27 juin 2001 du conseil municipal de Briançon autorisant le maire à attribuer le marché de chauffage des bâtiments communaux pour une durée de 16 ans à compter du 1er janvier 2002 à l'entreprise COFELY.

Considérant que certains de ces bâtiments (crèche des P'tites Boucles, la Maison des Jeunes et de la Culture/Conservatoire du Briançonnais) sont devenus depuis cette date de compétence communautaire, et que la partie de contrat s'y rapportant a été transférée de fait à la CCB.

Considérant que par courrier en date du 3 janvier 2013, la Société SOGETHA a informé avoir racheté le fonds de commerce de COFELY GDF SUEZ ENERGIE SERVICES le 1^{er} août 2011,

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais doit prendre un avenant au marché de chauffage pour la part du marché transféré par la Ville de Briançon à la Communauté de communes du Briançonnais à la Société SOGETHA, concernant les bâtiments suivants : Maison des Jeunes et de la Culture/Conservatoire du Briançonnais et la Crèche des P'tites Boucles.

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale & Finances en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 29 janvier 2013,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 au marché de chauffage avec la Société SOGETHA pour les bâtiments Maison des Jeunes et de la Culture/Conservatoire du Briançonnais et la Crèche des P'tites Boucles, annexé à la présente,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché de chauffage,
- Précise que les dépenses seront prévues au Budget primitif 2013,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 1 8 FEV. 2013

Date affichage : 1 9 FEV. 2013